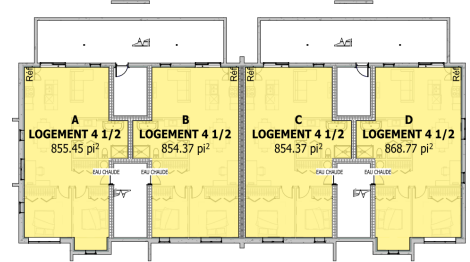


PLAN DU SOUS-SOL
1 | 3/16" = 1'-0"



PLAN DU SOUS-SOL (TYPOLOGIE)
2 | 1/16" = 1'-0"

EN COLLABORATION :

CONTACT : JESSICA ST-SAUVEUR
JSTSAUVEUR@A6ARCHITECTURE.COM / 514-402-7014
292 BOUL. DE L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION

SCHEM :

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PRESENTATION PROJET	2023-07-03
2	PERMIS	2023-08-07

NOTES GÉNÉRALES

- TOUTES LES MESURES SONT EN PIEDS-POUCES. LES COTES PRÉVALENT SUR LES DESSINS. NE JAMAIS MESURER SUR LES PLANS.
- LES PRÉSENTS DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES.
- RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : Toutes les données concernant la structure finies et vérifiées par un ingénieur en structure. Les données indiquées sur cette page ainsi que tout autre indication de structure ne sont données que dans le but de faciliter le processus de pré-soumission.
- NORMES APPLICABLES : Toujours exécuter les travaux conformément aux lois et règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Se conformer au code de construction du Québec ou au normes plus sévères de la ville ou de la municipalité visée.
- ASSURANCES : Chaque entrepreneur obtiendra une police d'assurance-responsabilité générale et une assurance sur les biens.

- MAIN-D'ŒUVRE : Soit une main-d'œuvre qualifiée et autorisée à effectuer de construction générale en structure au chantier.
- FABRICANTS : Toujours se référer aux spécifications des fabricants.
- INCERTITUDES : Se référer aux professionnels ayant conçu le projet et exécuter les dessins.
- LE MANUFACTURIER DE FERME DE TOIT ET DES POUTRELLES DE PLANCHER doit vérifier ou faire vérifier par l'entrepreneur général ou autre mandaté concernant les dimensions sur le chantier avant la fabrication des fermes et poutrelles, etc. afin d'établir les dessins d'atelier conformément aux conditions et dimensions réelles du bâtiment. Ne considérer les dimensions et autres données de structure pouvant apparaître aux documents de l'architecte que comme indicatives seulement. De même faire approuver par l'entrepreneur général ou autre mandaté concernant les dessins d'atelier avant fabrication. Ce dernier aura donc la responsabilité de vérifier l'exactitude des données et dimensions de structure aux plans et au chantier en fonction de la logique globale de l'architecture du projet en regard de l'ensemble des pages du ou des cahiers de plans. Ceci entraîne aussi la nécessité pour le fabricant des éléments de structure d'obtenir le ou les cahiers de plans complets et de concevoir, dessiner et fabriquer les éléments de structure en toute connaissance de cause.
- TOUT PARE-VAPEUR doit être scellé adéquatement.
- SOUFFLAGE DE MUR pour ajustement aux épaisseurs partout où requis, par exemple, la base des colonnes métalliques, etc. Remplacer les colombages de 2"x4" par des colombages de 2"x6".
- POSITIONS DES PORTES SI NON SPÉCIFIÉES :
 - AU CENTRE DES DEUX MURS QUI LEUR SONT ADJACENTS.
 - A 4" DU MUR LE PLUS PROCHE.
- FENÊTRE : Le modèle de fenêtre choisi devra respecter la norme Égretts.

CLIENT

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

COORDONNATEUR EN URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
292 Boul. de l'Ange-Gardiens, L'Assomption, Qc J5W 1S1

PROJET

8-PLEX JUMELÉS

ADRESSE DU PROJET
LOT 3 037 414, AVENUE D'ARGENTEUIL, LACHUTE, QC

NO. DOSSIER
22-019

DESIGNÉ PAR :

VY TRAN

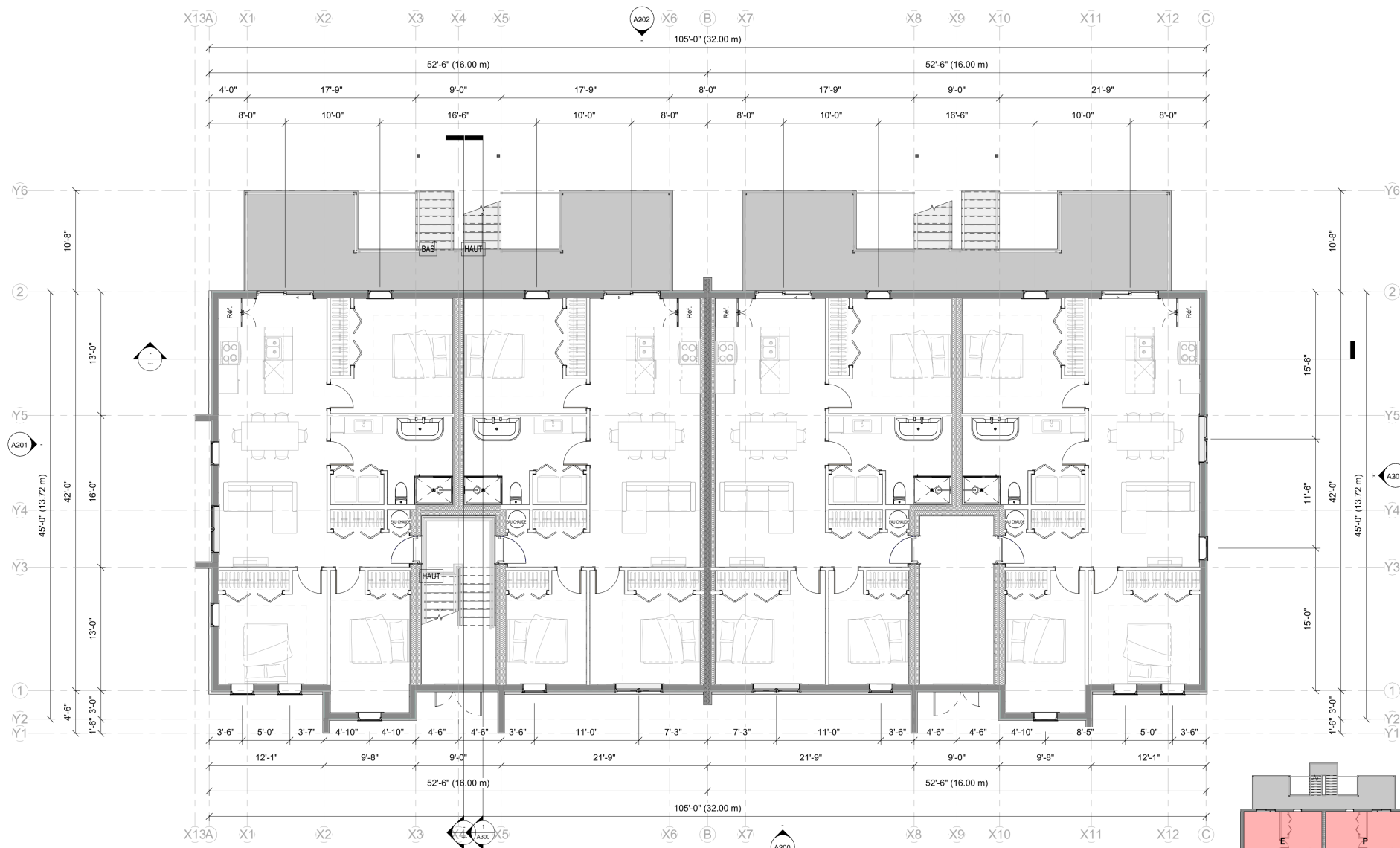
vtran@a6architecture.com

VÉRIFIÉ PAR :
JESSICA ST-SAUVEUR, architecte

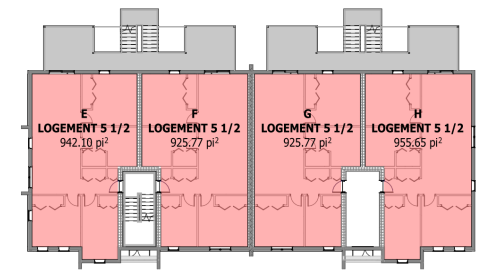
TITRE DE LA FEUILLE
PLAN DU SOUS-SOL

ÉCHELLE :
Comme indiqué | A100

PAGE



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
1 3/16" = 1'-0"



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE (TYPOLOGIE)
2 1/16" = 1'-0"

2023-08-07 / PERMIS

EN COLLABORATION :

CONTACT : JESSICA ST-SAUVEUR
JSTSAUVEUR@A6ARCHITECTURE.COM / 514-402-7014
292 BOUL. DE L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION

SCHEM :

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PRESENTATION PRCMOI	2023-07-03
2	PERMIS	2023-08-07

NOTES GÉNÉRALES

- TOUTES LES MESURES SONT EN PIEDS-POUCES. LES COTES PRÉVALENT SUR LES DESSINS. NE JAMAIS MESURER SUR LES PLANS.
- LES PRÉSENTS DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UN DOCUMENT D'APPEL OFFERTS.
- RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : Toutes les données concernant la structure finies et à compléter doivent être vérifiées par un ingénieur en structure. Les données indiquées sur cette page ainsi que tout autre indication de structure ne sont données que dans le but de faciliter le processus de pré-évaluation.
- NORMES APPLICABLES : Toujours exécuter les travaux conformément aux lois et règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Se conformer au code de construction du Québec ou au norme plus sévères de la ville ou de la municipalité visée.
- ASSURANCES : Chaque entrepreneur obtiendra une police d'assurance-responsabilité générale et une assurance sur les biens.

- MAIN-D'ŒUVRE : Seule une main-d'œuvre qualifiée et autorisée à effectuer de construction devra être embauchée au chantier.
- FABRICANTS : Toujours se référer aux spécifications des fabricants.
- INCERTITUDES : Se référer aux professionnels ayant conçu le projet et exécuter les dessins.
- LE MANUFACTURIER DE FERME DE TOIT ET DES POUTRELLES DE PLANCHER doit vérifier ou faire vérifier par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dimensions sur le chantier avant la fabrication des fermes et poutrelles, etc. afin d'établir les dessins d'atelier conformément aux conditions et dimensions réelles du bâtiment. Ne considérer les dimensions et autres données de structure pouvant apparaître aux documents de l'architecte que comme indicatives seulement. De même faire approuver par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dessins d'atelier avant fabrication. Ce dernier aura donc la responsabilité de vérifier l'exactitude des données et dimensions de structure sur plans et au chantier en fonction de la logique globale de l'architecture du projet en regard de l'ensemble des pages du ou des cahiers de plans. Ceci entraîne aussi la nécessité pour le fabricant des éléments de structure d'obtenir le ou les cahiers de plans complets et de concevoir, dessiner et fabriquer les éléments de structure en toute connaissance de cause.
- TOUT PARE-VAPEUR doit être scellés adéquatement.
- SOUPLAGE DE MUR pour ajustement aux épaisseurs partout où requis, par exemple, la bordure des colonnes intérieures, etc. Remplacer les colombages de 2" x 4" par des colombages de 2"x4".
- POSITIONS DES PORTES SI NON SPÉCIFIÉES
 - AU CENTRE DES SEUX MURS QUI LEUR SONT ADJACENTS.
 - A 4" DU MUR LE PLUS PROCHE
- FENÊTRE Le modèle de fenêtre choisi devra respecter la norme Égrets.

CLIENT

COORDONNATEUR EN URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
292 Boul. de l'Ange-Gardiens, L'Assomption, Qc J5W 1S1

PROJET

8-PLEX JUMELÉS

ANNÉE DU PROJET
LOT 3 037 414, AVENUE D'ARGENTEUILL, LACHUTE, QC

NO. DOSSIER
22-019

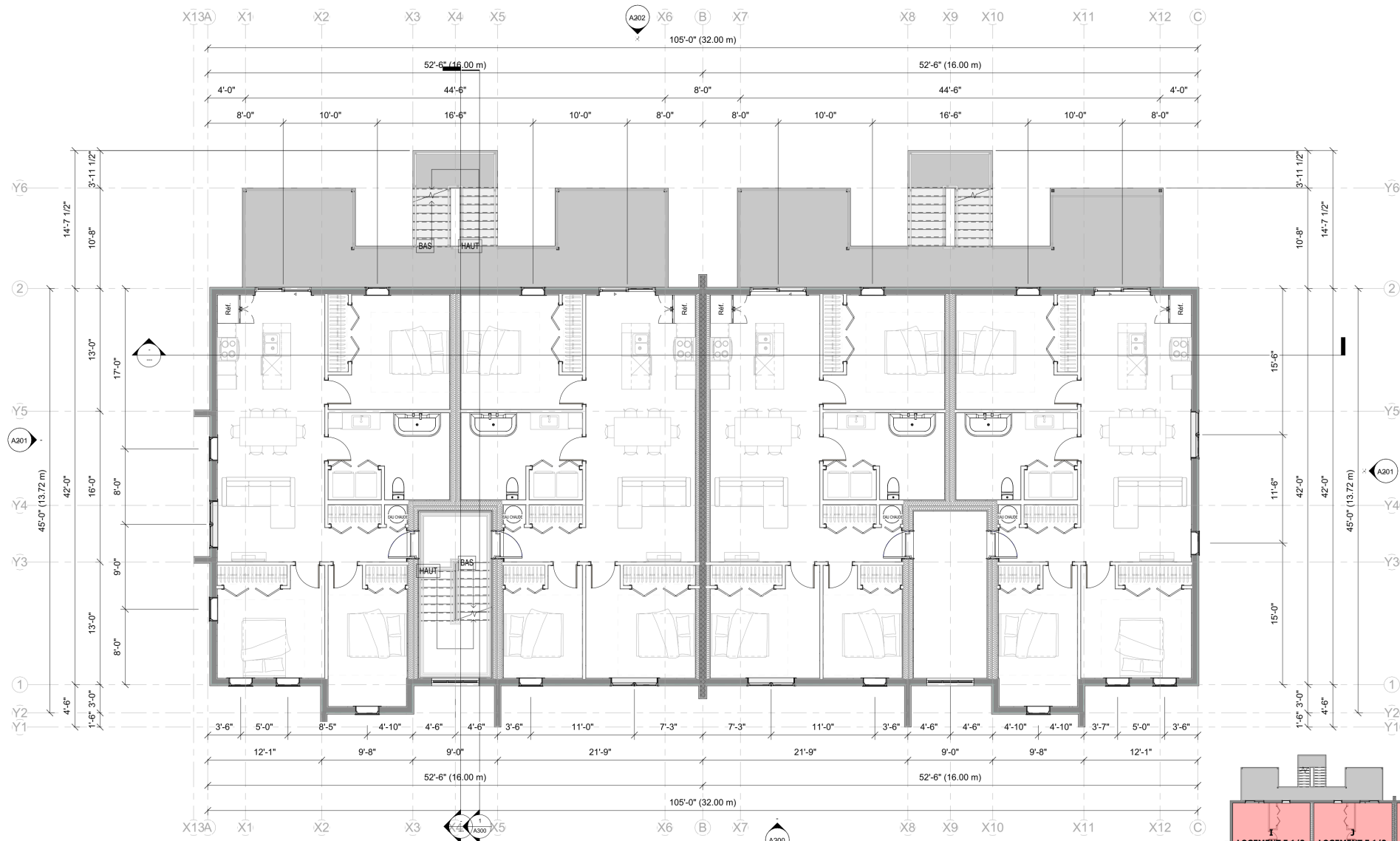
DESSINÉ PAR : VY TRAN
vtran@a6architecture.com

VÉRIFIÉ PAR : JESSICA ST-SAUVEUR, architecte

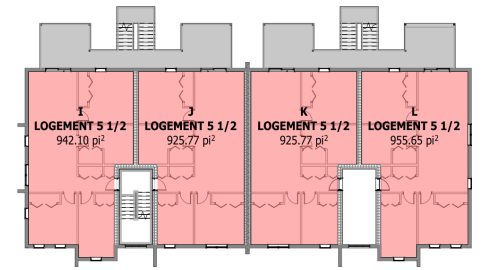
TITRE DE LA FEUILLE
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

ÉCHELLE : Comme indiqué A101

PAGE



PLAN DE L'ÉTAGE 2
1 3/16" = 1'-0"



PLAN DE L'ÉTAGE 2 (TYPOLOGIE)
2 1/16" = 1'-0"

EN COLLABORATION :

CONTACT : JESSICA ST-SAUVEUR
351SAUVEUR@A6ARCHITECTURE.COM / 514-402-7014
292 BOUL. DE L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION

SCHEM :

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PRESENTATION PRCMOI	2023-07-03
2	PERMIS	2023-08-07

NOTES GÉNÉRALES

- TOUTES LES MESURES SONT EN PIEDS-POUCES. LES COTES PRÉVALENT SUR LES DESSINS. NE JAMAIS MESURER SUR LES PLANS.
- LES PRÉSENTS DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES.
- RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : Toutes les données concernant la structure finies et à compléter doivent être vérifiées par un ingénieur en structure. Les données indiquées sur cette page ainsi que tout autre indication de structure ne sont données que dans le but de faciliter le processus de pré-soumission.
- NORMES APPLICABLES : Toujours exécuter les travaux conformément aux lois et règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Se conformer au code de construction du Québec ou au normes plus sévères de la ville ou de la municipalité visée.
- ASSURANCES : Chaque entrepreneur obtiendra une police d'assurance-responsabilité générale et une assurance sur les biens.

- MAIN-D'ŒUVRE : Soit une main-d'œuvre qualifiée et autorisée à effectuer de construction après être entré en contact avec le client.
- FABRICANTS : Toujours se référer aux spécifications des fabricants.
- INCERTITUDES : Se référer aux professionnels ayant conçu le projet et exécuter les dessins.
- LE MANUFACTURIER DE FERME DE TOIT ET DES POUTRELLES DE PLANCHER doit vérifier ou faire vérifier par l'entrepreneur général ou autre mandat compétent les dimensions sur le chantier avant la fabrication des fermes et poutrelles, etc. afin d'établir les dessins d'atelier conformément aux conditions et dimensions réelles du bâtiment. Ne considérer les dimensions et autres données de structure pouvant apparaître aux documents de l'architecte que comme indicatives seulement. De même faire approuver par l'entrepreneur général ou autre mandat compétent les dessins d'atelier avant fabrication. Ce dernier aura donc la responsabilité de vérifier l'exactitude des données et dimensions de structure aux plans et au chantier en fonction de la logique globale de l'architecture du projet en regard de l'ensemble des pages du ou des cahiers de plans. Ceci entraîne aussi la nécessité pour le fabricant des éléments de structure d'obtenir le ou les cahiers de plans complets et de concevoir, dessiner et fabriquer les éléments de structure en toute connaissance de cause.
- TOUT PARE-VAPEUR doit être scellé adéquatement.
- SOUPLAGE DE MUR pour ajustement aux épaisseurs partout où requis, par exemple, la bordure, les colonnes intérieures, etc. Remplacer les colombages de 2"x4" par des colombages de 2"x6".
- POSITIONS DES PORTES SI NON SPÉCIFIÉES
 - AU CENTRE DES VUES MARS QUI LEUR SONT ADJACENTS.
 - A 4" DU MUR LE PLUS PROCHE
- FENÊTRE Le modèle de fenêtre choisi devra respecter la norme Égretts.

CLIENT

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

COORDONNATEUR EN URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER
292 Boul. de l'Ange-Gardiens, L'Assomption, Qc J5W 1S1

PROJET

8-PLEX JUMELÉS

ADRESSE DU PROJET
LOT 3 037 414, AVENUE D'ARGENTEUILL, LACHUTE, QC

NO. DOSSIER
22-019

DESSINÉ PAR :
VY TRAN

vtran@a6architecture.com

VÉRIFIÉ PAR :
JESSICA ST-SAUVEUR, architecte

TITRE DE LA FEUILLE
PLAN DE L'ÉTAGE 2

ÉCHELLE :
Comme indiqué A102

2023-08-07 / PERMIS

NOTES DESSIN ÉLÉVATION

- TOUS LES NIVEAUX sont données en rapport avec des prémices pour, par exemple, les hauteurs de poutrelles de 11 7/8". Si des éléments différent de ces prémices, tous les niveaux devront être ajustés conséquemment.
- LES COTES ONT PRÉVALENCES SUR LES INDICATIONS DE NIVEAU. En cas de contradiction, suivre la cote et ajuster conséquemment et aviser l'architecte afin qu'il puisse vérifier de sa part et faire les corrections requise au plan.

CALCULE DE FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION GAUCHE

DISTANCE LIMITATIVE (m) : 6.46
 RAPPORT L/H : 1.38
 SURFACE MAXIMALE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 150
 SURFACE MAXIMALE DES BAIES NON PROTÉGÉES (%) : 22
 SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 136.39
 SURFACE DES BAIES NON PROTÉGÉES (m²) : 19.51
 SURFACE DES BAIES NON PROTÉGÉES (%) : 14.30

REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 136.39
 MAÇONNERIE (m²) : 14.39 = 10.55%
 FIBROCIMENT (m²) : 99.73 = 73.12%
 CRÉPIS (m²) : 2.29 = 2.05%

CALCULE DE FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION DROITE

DISTANCE LIMITATIVE (m) : 2
 RAPPORT L/H : 1.38
 SURFACE MAXIMALE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 150
 SURFACE MAXIMALE DES BAIES NON PROTÉGÉES (%) : 8
 SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 136.39
 SURFACE DES BAIES NON PROTÉGÉES (m²) : 14.63
 SURFACE DES BAIES NON PROTÉGÉES (%) : 10.73

REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT (m²) : 136.39
 MAÇONNERIE (m²) : 0 = 0%
 FIBROCIMENT (m²) : 116.98 = 87.24%
 CRÉPIS (m²) : 2.79 = 2.05%



LÉGENDE DES MATÉRIAUX				
LÉGENDE	Matériau: Description	FABRIQUANT	MODÈLE	COULEUR
01.A	REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE	TECHO BLOC	BRIQUE SÉRIE GRIFFINTOWN	PERLE NOIRE
02.A	REVÊTEMENT LÉGER DE FIBRO CIMENT	JAMES HARDIE	BARDAGE À CLIN HARDIEPLANK SELECT CEDARMILL 7"	BLANC ARTIQUE
02.B	REVÊTEMENT LÉGER DE FIBRO CIMENT	JAMES HARDIE	BARDAGE À CLIN HARDIEPLANK SELECT CEDARMILL 7"	GRIS FER
02.C	REVÊTEMENT LÉGER DE FIBRO CIMENT	JAMES HARDIE	BARDAGE À CLIN HARDIEPLANK SELECT CEDARMILL 7"	BOIS DE GRÈVE
04	FASCIA	GENTEK	ALUMINIUM PRÉPEINT	CHARBON
05	REVÊTEMENT DE BARDEAUX D'ASPHALTE	BP CANADA	MYSTIQUE (GARANTIE À VIE)	GRIS ARDOISE
06	COLONNE D'ALUMINIUM PRÉPEINT	SELON LE M.O.	VOIR INGÉNIEUR POUR DIMENSION	CHARBON
07	GOUTIÈRE EN ALUMINIUM PEINT	GENTEK	ALUMINIUM PRÉPEINT	AGENCÉ AU FASCIA
08	ALLÈGE DE BÉTON	SELON LE M.O.	SELON LE M.O.	AGENCÉ À LA MAÇONNERIE
09	FINITION DE CRÉPIS	SELON LE M.O.	SELON LE M.O.	SELON LE M.O.
10	MOULURATION GÉNÉRALE	JAMES HARDIE	PLANCHES HARDIETRIM - COUVRE-JOINTS LISSES	AGENCÉ AU REVÊTEMENT
11	DESSOUS DE BALCON EN ALUMINIUM PRÉPEINT	MCMEL	ALUMINIUM PRÉPEINT	CHARBON
12	DESSUS DE BALCON EN ALUMINIUM	MCMEL	ALUMINIUM PRÉPEINT	GRIS

EN COLLABORATION :

CONTACT : JESSICA ST-SAUVEUR
 3575AVENUEARCHECTURE.COM / 514-402-7014
 292 BOUL. DE L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION

SCAÛ :

N° DESCRIPTION DATE

1	PRÉSENTATION PCHMOI	2023-07-03
2	PERMIS	2023-08-07

NOTES GÉNÉRALES

- TOUS LES MESURES SONT EN PIEDS-POUCES. LES COTES PRÉVALENT SUR LES DESSINS. NE JAMAIS MESURER SUR LES PLANS.
- LES PRÉSENT DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES.
- RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : Toutes les données concernant la structure finies et doit être vérifiées par un ingénieur en structure. Les données indiquées sur cette page ainsi que tout autre indication de structure ne sont données que dans le but de faciliter le processus de pré-construction.
- NORMES APPLICABLES : Toujours inclure les travaux conformément aux lois et règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Se conformer au code de construction du Québec ou au normes plus sévères de la ville ou de la municipalité visée.
- ASSURANCES : Chaque entrepreneur détendra une police d'assurance-responsabilité générale et une assurance sur les biens.

MAÎN-D'ŒUVRE : Soit une main-d'œuvre qualifiée et autorisée à effectuer de construction générale embauchée au chantier.

FABRICANTS : Toujours se référer aux spécifications des fabricants.

INCERTITUDES : Se référer aux professionnels ayant conçu le projet et exécuter les dessins.

LE MANUFACTURIER DE FERME DE TOIT ET DES POUTRELLES DE PLANCHER doit vérifier ou faire vérifier par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dimensions sur le chantier avant la fabrication des fermes et poutrelles, etc. afin d'établir les dessins d'atelier conformément aux conditions et dimensions réelles du bâtiment. Ne considérer les dimensions et autres données de structure pouvant apparaître aux documents de l'architecte que comme indicatives seulement. De même faire approuver par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dessins d'atelier avant fabrication. Ce dernier aura donc la responsabilité de vérifier l'exactitude des données et dimensions de structure aux plans et au chantier en fonction de la logique globale de l'architecture du projet en regard de l'ensemble des pages du ou des cahiers de plans. Ceci entraîne aussi la nécessité pour le fabricant des éléments de structure d'obtenir le ou les cahiers de plans complets et de concevoir, dessiner et fabriquer les éléments de structure en toute connaissance de cause.

TOUT PARE-VAPEUR doit être scellés adéquatement.

SOUFFLAGE DE MUR pour ajustement aux épaisseurs partout où requis, par exemple, la bordure, les colonnes muraux, etc. Remplacer les colonnes de 2"4" par des colonnes de 2"0".

POSITIONS DES PORTES SI NON SPÉCIFIÉES

- AU CENTRE DES DEUX MURS QUI LEUR SONT ADJACENTS.
- A 4" DU MUR LE PLUS PROCHE

FENÊTRE Le modèle de fenêtre choisi devra respecter la norme Égret.

CLIENT

COORDONNATEUR EN URBAINISME, DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION
 DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
 292 Boul. de l'Ange-Gardiens, L'Assomption, Qc J5W 1S1

PROJET

8-PLEX JUMELÉS

ADRESSE DU PROJET
 LOT 3 037 414, AVENUE D'ARGENTUEUIL, LACHUTE, QC

NO. DOSSIER
22-019

DESSINÉ PAR :

VY TRAN
 vtran@a6architecture.com

VÉRIFIÉ PAR :

JESSICA ST-SAUVEUR, architecte

TITRE DE LA FEUILLE

ÉLÉVATION GAUCHE/DROITE

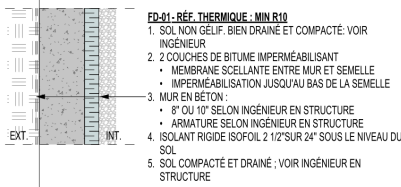
ÉCHELLE : **3/16" = 1'-0"** A201

2023-08-07 / PERMIS

MUR EXTÉRIEURS TYPIQUES

MUR DE FONDATION

FD-01
PARTIE SOUS LE NIVEAU DE LA DALLE

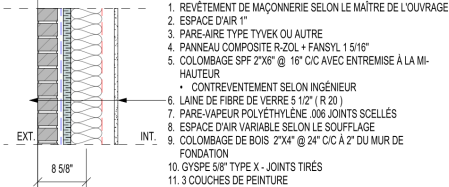


- FD-01 - RÉF. THERMIQUE : MIN R10**
- SOL NON GÉLIF, BIEN DRAINÉ ET COMPACTÉ; VOIR INGÉNIEUR
 - 2 COUCHES DE BITUME IMPERMÉABILISANT
 - MEMBRANE SCELLANTE ENTRE MUR ET SEMELLE
 - IMPERMÉABILISATION JUSQU'AU BAS DE LA SEMELLE
 - MUR EN BÉTON
 - 8" OU 10" SELON INGÉNIEUR EN STRUCTURE
 - ARMATURE SELON INGÉNIEUR EN STRUCTURE
 - ISOLANT RIGIDE ISOFOIL 2 1/2" SUR 24" SOUS LE NIVEAU DU SOL
 - SOL COMPACTÉ ET DRAINÉ; VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE

AXE

MUR EXTÉRIEURS DU SOUS-SOL

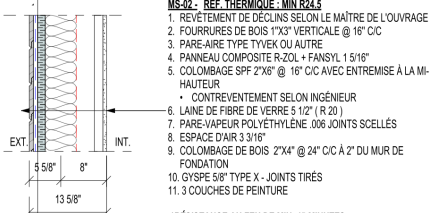
MS-01
MUR DU SOUS-SOL PAREMENT DE MAÇONNERIE



- MS-01 - RÉF. THERMIQUE : MIN R24.5**
- REVÈTEMENT DE MAÇONNERIE SELON LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE
 - ESPACE D'AIR 1"
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - PANNEAU COMPOSITE R-ZOL + FANSYL 1.5/16"
 - COLOMBAGE SPF 2'X6" @ 16" C/C AVEC ENTREMISE À LA MI-HAUTEUR
 - CONTREVENTEMENT SELON INGÉNIEUR
 - LAINE DE FIBRE DE VERRE 5 1/2" (R 20)
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - ESPACE D'AIR VARIABLE SELON LE SOUFFLAGE
 - COLOMBAGE DE BOIS 2'X4" @ 24" C/C À 2" DU MUR DE FONDATION
 - GYPSE 5/8" TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

*RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 45 MINUTES

MS-02
MUR DU SOUS-SOL PAREMENT LÉGER



- MS-02 - RÉF. THERMIQUE : MIN R24.5**
- REVÈTEMENT DE DÉCLINS SELON LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" VERTICALE @ 16" C/C
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - PANNEAU COMPOSITE R-ZOL + FANSYL 1.5/16"
 - COLOMBAGE SPF 2'X6" @ 16" C/C AVEC ENTREMISE À LA MI-HAUTEUR
 - CONTREVENTEMENT SELON INGÉNIEUR
 - LAINE DE FIBRE DE VERRE 5 1/2" (R 20)
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - ESPACE D'AIR 3 3/16"
 - COLOMBAGE DE BOIS 2'X4" @ 24" C/C À 2" DU MUR DE FONDATION
 - GYPSE 5/8" TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

*RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 45 MINUTES

AXE

MUR EXTÉRIEURS HORS-SOL

ME-01
MUR HORS-SOL PAREMENT DE MAÇONNERIE



- ME-01 - RÉF. THERMIQUE : MIN R24.5**
- REVÈTEMENT DE MAÇONNERIE SELON LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE
 - ESPACE D'AIR 1"
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - PANNEAU COMPOSITE R-ZOL + FANSYL 1.5/16"
 - COLOMBAGE SPF 2'X6" @ 16" C/C AVEC ENTREMISE À LA MI-HAUTEUR - CONTREVENTEMENT SELON INGÉNIEUR
 - LAINE DE FIBRE DE VERRE 5 1/2" (R 20)
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" HORIZONTALE @ 24" C/C
 - GYPSE 5/8" TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

*RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 45 MINUTES

ME-02
MUR HORS-SOL PAREMENT LÉGER



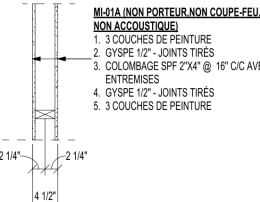
- ME-02 - RÉF. THERMIQUE : MIN R24.5**
- REVÈTEMENT VARIABLE
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" VERTICALE @ 16" C/C
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - PANNEAU COMPOSITE R-ZOL + FANSYL 1.5/16"
 - COLOMBAGE SPF 2'X6" @ 16" C/C AVEC ENTREMISE À LA MI-HAUTEUR - CONTREVENTEMENT SELON INGÉNIEUR
 - LAINE DE FIBRE DE VERRE 5 1/2" (R 20)
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" HORIZONTALE @ 24" C/C
 - GYPSE 5/8" TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

*RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 45 MINUTES

AXE

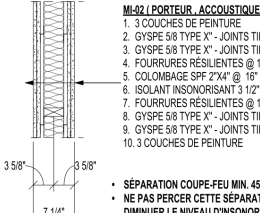
CLOISONS INTÉRIEURES TYPIQUES

MI-01A
CLOISON INTÉRIEURE



- MI-01A (NON PORTEUR, NON COUPE-FEU, NON ACCOUSTIQUE)**
- 3 COUCHES DE PEINTURE
 - GYPSE 1/2" - JOINTS TIRÉS
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - GYPSE 1/2" - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

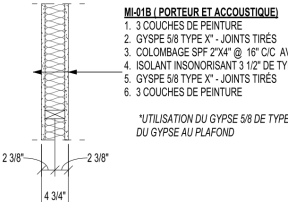
MI-02
CLOISON INTÉRIEURE (MITOYEN AVEC CAGE D'ESCALIER)



- MI-02 (PORTEUR, ACCOUSTIQUE ET COUPE-FEU)**
- 3 COUCHES DE PEINTURE
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - FOURRURES RÉSILIENTES @ 16" C/C (VISSÉES)
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - ISOLANT INSONORISANT 3 1/2" DE TYPE SAFE AND SOUND DE ROXUL
 - FOURRURES RÉSILIENTES @ 16" C/C (VISSÉES)
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

- SÉPARATION COUPE-FEU MIN. 45 MINUTES
- NE PAS PERCER CETTE SÉPARATION COUPE-FEU POUR NE PAS DIMINUER LE NIVEAU D'INSONORISATION.
- NE PAS INSTALLER DE PRISES ÉLECTRIQUE OU AUTRE APPAREILLAGE SUR CE MUR.

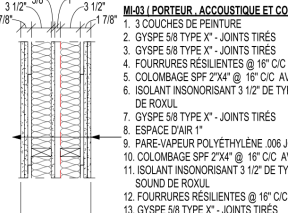
MI-01B
CLOISON INTÉRIEURE



- MI-01B (PORTEUR ET ACCOUSTIQUE)**
- 3 COUCHES DE PEINTURE
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - ISOLANT INSONORISANT 3 1/2" DE TYPE SAFE AND SOUND DE ROXUL
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

*UTILISATION DU GYPSE 5/8 DE TYPE X POUR PALIER À L'INTERRUPTION DU GYPSE AU PLAFOND

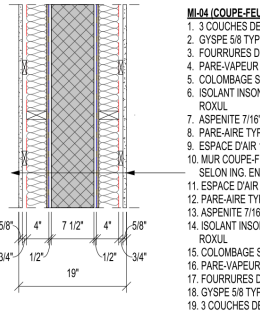
MI-03
CLOISON INTÉRIEURE (MITOYEN)



- MI-03 (PORTEUR, ACCOUSTIQUE ET COUPE-FEU)**
- 3 COUCHES DE PEINTURE
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - FOURRURES RÉSILIENTES @ 16" C/C (VISSÉES)
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - ISOLANT INSONORISANT 3 1/2" DE TYPE SAFE AND SOUND DE ROXUL
 - FOURRURES RÉSILIENTES @ 16" C/C (VISSÉES)
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

SÉPARATION COUPE-FEU MIN. 1 HEURE

MI-04
MUR MITOYEN DU JUMELÉ (MUR COUPE-FEU)



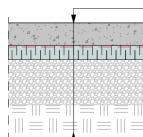
- MI-04 (COUPE-FEU)**
- 3 COUCHES DE PEINTURE
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" @ 16" C/C
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - ISOLANT INSONORISANT 3 1/2" DE TYPE SAFE AND SOUND DE ROXUL
 - ASPHÈTE 7/16" (CONTREVENTEMENT)
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - ESPACE D'AIR 1/2"
 - MUR COUPE-FEU EN BLOC DE BÉTON 7 1/2" (AUTOPORTANT) SELON ING. EN STRUCTURE
 - ESPACE D'AIR 1/2"
 - PARE-AIRE TYPE TYVEK OU AUTRE
 - ASPHÈTE 7/16" (CONTREVENTEMENT)
 - ISOLANT INSONORISANT 3 1/2" DE TYPE SAFE AND SOUND DE ROXUL
 - COLOMBAGE SPF 2'X4" @ 16" C/C AVEC ENTREMISES
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - FOURRURES DE BOIS 1'X3" @ 16" C/C
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

SÉPARATION COUPE-FEU MIN. 2 HEURE

- SÉPARATION COUPE-FEU MIN. 45 MINUTES
- NE PAS PERCER CETTE SÉPARATION COUPE-FEU POUR NE PAS DIMINUER LE NIVEAU D'INSONORISATION ET L'EFFET COUPE-FEU.
- LES BOITIERS DES APPAREILS ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR U.C.L.
- TOUS LES POURTOURS DES APPAREILS, DES CONDUITS OU AUTRES ÉLÉMENTS INSTALLÉS DANS CE PLANCHER DEVRONT ÊTRE SCELLÉS PAR UN SCELLANT COUPE-FEU

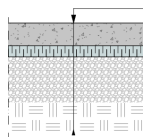
PLANCHERS TYPIQUES

DA-01
PLANCHER DU SOUS-SOL



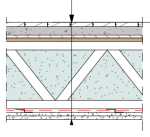
- DA-01 - RÉF. THERMIQUE : MIN. R10**
- FINI DE PLANCHER SELON MAÎTRE DE L'OUVRAGE
 - DALLE DE BÉTON ARMÉ 4" ÉP
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - POLYSTYRÈNE EXPANSÉ 2 1/2" ÉP
 - RÉSISTANT À LA COMPRESSION 30LBS/PO²
 - PIERRE CONCASSÉE OU SABLE COMPACTÉ (SELON INGÉNIEUR)
 - SOL NON REMANIÉ

DA-02
DALLE EXTÉRIEUR (COURS ANGLAISE)



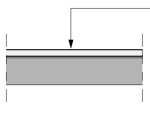
- DA-02 - RÉF. THERMIQUE : MIN. R10**
- DALLE DE BÉTON ARMÉ 6" ÉP
 - POLYSTYRÈNE EXPANSÉ 2" ÉP
 - RÉSISTANT À LA COMPRESSION 30LBS/PO²
 - PIERRE CONCASSÉE OU SABLE COMPACTÉ (SELON INGÉNIEUR)
 - SOL NON REMANIÉ

PL-01
PLANCHER DE L'ÉTAGE



- PL-02 (COUPE FEU)**
- FINI DE PLANCHER SELON MAÎTRE DE L'OUVRAGE
 - CHAPE DE BÉTON LÉGÈRE 1 1/2" ÉP
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - CARTON FIBRE 1/2" NON GOURDRONNÉ
 - CONTREPLAQUE 5/8" ÉP. EMBOUVETÉ
 - SOLIVE DE PLANCHER AJOURÉE PRÉFABRIQUÉE (VOIR FAB.)
 - ISOLANT ACCOUSTIQUE CELLULOSIQUE SOUFFLÉ (PLEINE HAUTEUR)
 - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE .006 JOINTS SCELLÉS
 - FOURRURES RÉSILIENTES @ 16" C/C (VISSÉES)
 - GYPSE 5/8 TYPE X - JOINTS TIRÉS
 - 3 COUCHES DE PEINTURE

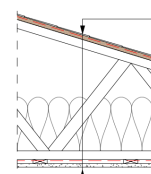
B-01
BALCON



- B-01 (NON COUPE FEU)**
- FINITION DE PLANCHE FERMÉE D'ALUMINIUM MCMEI
 - STRUCTURE D'ALUMINIUM MCMEI

TOITURES TYPIQUES

TO-01
TOITURE TYPIQUE À PENTE



- TO-01 - RÉF. THERMIQUE : MIN. R41**
- BARDEAU D'ASPHALTE (VOIR PLAN DE TOITURE)
 - MÉMBRANE AUTO-COLLANTE - AUTO-COLLANTE 30" 3"
 - CONTRE-PLAQUE 1/2" ÉP. (AVEC ATTACHE EN "H" MÉTALLIQUE)
 - FERME DE TOIT PRÉFABRIQUÉE (VOIR FAB.)
 - ISOLANT CELLULOSIQUE SOUFFLÉ TEL QUE BÉNÔTHERM DE BÉNOCEL MINIMUM R-45 ÉPAISSEUR EN CONSÉQUENCE
 - PARE-VAPEUR
 - FOURRURE 1'X3" @ 16" c/c
 - GYPSE 5/8" TYPE X - JOINTS TIRÉS

*RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 45 MINUTES

EN COLLABORATION :

CONTACT : JESSICA ST-SAUVEUR
3575 AVENUE ARCHITECTURE.COM / 354.402.7014
292 BOUL. DE L'ANGE-GARDIEN, L'ASSOMPTION

SCAUI :

NO 2

DESCRIPTION

PERMIS

DATE

2023-08-07

NO	DESCRIPTION	DATE
2	PERMIS	2023-08-07

NOTES GÉNÉRALES

- TOUTES LES MESURES SONT EN PIEDS-POUCES. LES COTES PRÉVALENT SUR LES DESSINS. NE JAMAIS MESURER SUR LES PLANS.
- LES PRÉSENTS DOCUMENTS NE CONSTITUENT PAS UN DOCUMENT D'APPÊL OFFERTS.
- RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : Toutes les données concernant la structure inchestées ci doivent être vérifiées par un ingénieur en structure. Les données indiquées sur cette page ainsi que toute autre indication de structure ne sont données que dans le but de faciliter le processus de pré-construction.
- NORMES APPLICABLES : Toujours inclure les travaux conformément aux lois et règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Se conformer au code de construction du Québec ou au normes plus sévères de la ville ou de la municipalité visée.
- ASSURANCES : Chaque entrepreneur obtiendra une police d'assurance-responsabilité générale et une assurance sur les biens.

- MAIN-D'ŒUVRE : Soit une main-d'œuvre qualifiée et autorisée à effectuer de construction générale embauchée au chantier.
- FABRICANTS : Toujours se référer aux spécifications des fabricants.
- INCERTITUDES : Se référer aux professionnels ayant conçu le projet et exécuter les dessins.
- LE MANUFACTURIER DE FERME DE TOIT ET DES OUTREILLES DE PLANCHER : doit vérifier ou faire vérifier par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dimensions sur le chantier avant la fabrication des fermes et outreilles, etc. afin d'établir les dessins d'atelier conformément aux conditions et dimensions réelles du bâtiment. Ne considérer les dimensions et autres données de structure pouvant apparaître aux documents de l'architecte que comme indicatives seulement. De même faire approuver par l'entrepreneur général ou autre mandataire compétent les dessins d'atelier avant fabrication. Ce dernier aura donc la responsabilité de vérifier l'exactitude des données et dimensions de structure sur plans et au chantier en fonction de la logique globale de l'architecte du projet en regard de l'ensemble des pages du ou des cahiers de plans. Ceci entrez avant la nécessité pour le fabricant des éléments de structure d'obtenir le ou les cahiers de plans complets et de concevoir, dessiner et fabriquer les éléments de structure en toute connaissance de cause.

- TOUT PARE-VAPEUR doit être scellé adéquatement.
- SOUFFLAGE DE MUR pour ajustement aux épaisseurs partout ou verser, le boisier, les colonnes métalliques, etc. Remplacer les colombages de 2'x4" par des colombages de 2"x6".
- POSITIONS DES PORTES SI NON SPÉCIFIÉES
 - AU CENTRE DES DEUX MURS QUI LEUR SONT JOIGNANTS.
 - A 4" DU MUR LE PLUS PROCHÉ
- FINITEUR : Le modèle de fenêtrage choisi devra respecter la norme Égretts.

CLIENT

COORDONNATEUR EN URBAINISME, DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION

DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

292 Boul. de l'Ange-Gardiens, L'Assomption, Qc J5W 1S1

PROJET

8-PLEX JUMELÉS

ARRISSE OU PROJET

LOT 3 037 414, AVENUE D'ARSENTEUIL, LACHUTE, QC

NO. DOSSIER

22-019

DESIGNÉ PAR :

VY TRAN

vtran@a6architecture.com

VÉRIFIÉ PAR :

JESSICA ST-SAUVEUR, architecte

TITRE DE LA FEUILLE

COMPOSITIONS TYPIQUES

ÉCHELLE :

1" = 1'-0"

A400

2023-08-07 / PERMIS